

TARIFS DES DROITS DE PLACE

Désignation	An en euros	Mois en euros	Jour en euros	Observations
-------------	-------------	---------------	---------------	--------------

Halles couvertes

Etal		7,50		par m ²
Seconde part		61,00		forfait

Marché de plein air

Occupation journée			2,50	le ml
Occupation 1/2 journée			1,00	le ml
Branchement électrique pour 1/2 journée			3,00	monophasé
			6,00	triphase
Camions magasins pratiquant la vente par correspondance			66,50	

Occupations temporaires

Terrasse couverte portant extension du local commercial	66,50			le m ² par an
Terrasse ou déballage de plein air	16,50			le m ² par an, base 1m de profondeur minimum
Suppléments autorisés		6,50	2,50	le m ²

Occupations diverses

Marchands de glaces, marrons, bonbons et autres articles (avec voitures ou Food Truck))		51,00	10,50	par voiture
Petit cirque ou théâtre installé hors centre-ville			20,50	l'emplacement
Démonstrateurs (autres que sur les marchés)			6,50	l'emplacement
Distributeurs de boissons, de cassettes ou autres	61,50			forfait
Voitures, caravanes exposées en vue de la vente			2,50	le m ²
Animations commerciales des rues et quartiers			2,50	le m ²
Grand cirque			153,00	par jour de représentation
Occupation provisoire de la voie publique pour travaux			1,00	Ou 3,00 euros le m ² par semaine

Fêtes foraines

Manège ≤ 10 m ²	Manège 11 m ² à 249 m ²	Manège 250 m ² à 449 m ²	Manège sup à 450 m ²
tarif métier forain < 10m ²	tarif métier forain de 11 à 249 m ²	tarif métier forain de 250 à 449 m ²	tarif métier forain > à 450 m ²
Forfait de 50 €	0,17 € par m ² et par jour	0,16 € par m ² et par jour	0,15 €/m ² et par jour

RECU EN PREFECTURE

le 06/12/2023

Application agréée E-Inquête.com

99_DE-007-2167154-07-20231205-2023_07-DE